



DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Le maire atteste de la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 23/03/2026. Document affiché à la Mairie de Sérigné pour une durée minimale de 2 mois à compter du 23/03/2026.



Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 Allée de l'Île Gloriette – BP24111 -44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<http://www.telerecours.fr>)



CONSEIL MUNICIPAL LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES SÉANCE DU 20 mars 2026 – 19h00

Délibération N°	Objet	Décision du 20/03/2026
2026-03-031	Nomination d'un secrétaire de séance	Nomme
2026-03-032	Arrêt du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 Mars 2026	Arrêt du PV
2026-03-033	Fixation du nombre d'adjoints au Maire	Adoptée à l'unanimité

Document affiché le 23 Mars 2026 conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Yves BAUDRY



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 15
Conseillers présents : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué le seize mars deux mil vingt-six, par Monsieur BAUDRY Yves, Maire sortant, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 19 heures 00, sous la présidence du plus âgé des membres, M. BRÉMAUD Philippe.

Présents : Mesdames ALVES Valérie – BONICHON Sandrine – BOULLAUD Julie -
GAMIN Hélène – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne –
LEBON Sandrine
Messieurs BAUDRY Yves – BRÉMAUD Philippe – CAUDAL Grégory –
CLÉMENT Hervé – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel
– GAUTRONNEAU Thomas – PORTRAIT Jean-Hugues

Secrétaire : Mme ALVES Valérie

2026-03-031-Nomination d'un/e secrétaire de séance

VU les dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion de chaque séance du Conseil municipal, il est de tradition de nommer comme secrétaire de séance l'un des conseillers municipaux parmi les noms proposés ci-après :

VU les conseillers proposés :

- ALVES Valérie
- BONICHON Sandrine
- BOULLAUD Julie

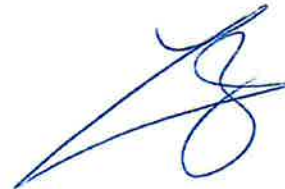
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix :

-NOMME en qualité de secrétaire de séance : Mme ALVES Valérie

*Pour extrait conforme,
La secrétaire de séance,
Valérie ALVES*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 23/03/2026
et publication du 23/03/2026
Le Maire,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

23/03/2026 SLO

ID : 085-218502813-20260320-2026_03_032-DE

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 15
Conseillers présents : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué le seize mars deux mil vingt-six, par Monsieur BAUDRY Yves, Maire sortant, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 19 heures 00, sous la présidence du plus âgé des membres, M. BRÉMAUD Philippe.

Présents : Mesdames ALVES Valérie – BONICHON Sandrine – BOULLAUD Julie -
GAMIN Hélène – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne –
LEBON Sandrine
Messieurs BAUDRY Yves – BRÉMAUD Philippe – CAUDAL Grégory –
CLÉMENT Hervé – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel
– GAUTRONNEAU Thomas – PORTRAIT Jean-Hugues

Secrétaire : Mme ALVÈS Valérie

2026-03-032-Arrêt du Procès-Verbal du Conseil municipal du 03 mars 2026

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 3 mars 2026 a été transmis par mail le 16 mars 2026 à Mmes et M. les conseillers municipaux de Sérigné.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix:

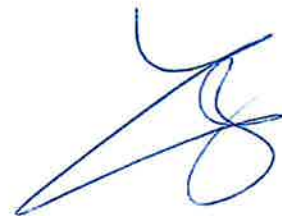
-ARRETE le procès-verbal du Conseil municipal de Sérigné du 3 mars 2026.

*Pour extrait conforme,
La secrétaire de séance,
Valérie ALVES*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le23/03/2026
et publication du.....23/03/2026
Le Maire,

*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 15
Conseillers présents : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué le seize mars deux mil vingt-six, par Monsieur BAUDRY Yves, Maire sortant, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 19 heures 00, sous la présidence de Monsieur BAUDRY Yves, élu maire ce vingt mars de l'an deux mil vingt-six.

Présents : Mesdames ALVES Valérie – BONICHON Sandrine – BOUILLAUD Julie – GAMIN Hélène – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine
Messieurs BAUDRY Yves – BRÉMAUD Philippe – CAUDAL Grégory – CLÉMENT Hervé – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GAUTRONNEAU Thomas – PORTRAIT Jean-Hugues
Secrétaire : Mme ALVÉS Valérie

2026-03-033– Fixation du nombre d'adjoints au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-1 ; L.2122-2 ;

Considérant que le conseil détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints pour la commune de Sérigné.

Considérant que la commune disposait à ce jour de 4 adjoints.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 15 voix pour, décide la création de quatre postes d'adjoints au maire.

*Pour extrait conforme,
La secrétaire de séance,
Valérie ALVES*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 23/03/2026
et publication du 23/03/2026
Le Maire,

*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*

